

VILLA DE LA FORÊT

7, route de la forêt – 65100 Lourdes

Tél : 05 62 42 79 95 - Mail : villa.foret@lourdes-france.com

Photos des logements en page 3

CONTRAT DE LOCATION & RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Arrivée : le jour de votre arrivée, merci de vous présenter au Village des Jeunes (7, avenue Mgr Rodhain – 65 100 LOURDES) afin de recevoir les clés de votre logement et vos consignes d'installation.

Départ : Le jour du départ, il vous est demandé de laisser les lieux propres, nettoyés et rangés pour 9h du matin. Un état des lieux sortant sera effectué. La personne responsable de votre groupe remettra les clés de votre logement à la personne responsable de la Villa de la Forêt, ou au Village des Jeunes.

Voiture : Un stationnement est prévu pour les voitures, veuillez ne pas mettre votre voiture devant les bâtiments. Merci de bien vouloir refermer le portail à chaque entrée et sortie.

Bus : Vous pouvez garer votre bus, à l'intérieur le long de la haie sans être trop près du bâtiment.

Animaux de compagnie : Les animaux de compagnies sont interdits.

Matériel : Il vous est possible de demander des couvertures supplémentaires

Espaces verts : Il vous est demandé de faire attention aux massifs de fleurs, et aux divers espaces verts.

Silence : le silence est demandé impérativement entre 23h00 et 6h30

En cas d'urgence et besoin de secours :

Service Sécurité du Sanctuaire – 05 62 42 80 60

(raccourci 80.60 depuis le poste téléphonique présent dans la cuisine du réfectoire).

Rappel des N° d'urgence : Pompiers : 18 – Police : 17 – SAMU : 15

ou le 112 pour tous types d'urgences.

Veille de nuit : lorsqu'un groupe loge dans le dortoir, la présence d'un veilleur de nuit bénévole est requise afin d'assurer une surveillance nocturne et d'alerter les secours en cas de nécessité. Une formation par le service Prévention-Sécurité du Sanctuaire sera prévue lors de l'arrivée du groupe.

Règles de conduite :

- **Il est interdit de fumer dans les chambres,**
- **de consommer de l'alcool et autres stupéfiants,**
- **de prendre des douches entre 23h00 et 6h30,**
- **de garer votre véhicule hors parking,**
- **de faire des feux de camp.**

Règlement de votre séjour : vous devez effectuer le règlement de votre séjour auprès du Village des Jeunes.

Nous vous souhaitons un bon pèlerinage.

Règlement intérieur de la Villa de la forêt *Appartements, dortoirs, et espace de camping.*

Article 1 Objet :

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de fonctionnement **des appartements et des dortoirs** sur le domaine de la Villa de la forêt.

Article 2 Désignation des lieux :

La Villa de la Forêt est composée ainsi :

- 2 appartements de 6 places chacun (1 lit double dans chaque appartement + 2 lits superposés). Ils sont classés comme habitation, et ne peuvent donc pas accueillir de personnes mineures en dehors de leur cadre familiale.
- 2 dortoirs, classés ERP de type R (5^e catégorie), comptant un total de 16 lits (1 dortoir de 9 lits + 1 dortoir de 7 lits), chacun avec ses sanitaires propres ainsi qu'un espace cuisine/réfectoire (ustensiles de cuisine et vaisselle à disposition sur place).

Article 3 ouverture :

Ces bâtiments sont fonctionnels dans la limite des dates d'ouverture de la villa de la forêt, et sous réserve de la disponibilité d'un bénévole pour assurer la surveillance de nuit (pour l'utilisation des dortoirs).

Article 4 réservation :

Le principe est de favoriser l'accueil des petits groupes et des familles. Réservation obligatoire auprès du Village des Jeunes, qui assume la gestion courante de cet établissement.

Téléphone : 05 62 42 79 95 – E-mail : villa.foret@lourdes-france.com

Seules les personnes nommément désignées au moment de la réservation peuvent y séjourner.

Article 5 prestations :

- Chaque appartement est équipé de sanitaires, de toilettes, d'un lieu commun de vie, lui même doté de plaques de cuisson, d'un réfrigérateur, et d'un évier. Vous trouverez les balais et produits d'entretien nécessaires au ménage.
- Les occupants trouveront sur place un matelas avec housse. Pour les lits à une place, des alèses et taies de traversins à usage unique sont mis à disposition sur place.
- Pour les lits doubles, merci de prévoir votre linge de lit.
- Il est possible de préparer des repas, vous trouverez sur place tout le nécessaire pour leurs préparations.
- Concernant le dortoir : il est également équipé de sanitaires, de toilettes, d'un lieu de vie, doté de plaques de cuisson d'un réfrigérateur et d'un évier. Il est possible de préparer des repas, vous trouverez sur place tout le nécessaire pour leurs préparations.

Article 6 Obligations :

Pour le bon fonctionnement de cette maison, merci de bien suivre ces quelques consignes.

Il est demandé aux occupants des appartements ou dortoirs à ne pas quitter les lieux avec la lumière allumée, les plaques de cuisson en fonctionnement, et à utiliser le chauffage de manière raisonnable. Il est également demandé de laisser les lieux propres et nettoyés avant le départ du groupe.

Date et signature

APPARTEMENT A – 6 personnes (1^{er} étage)



APPARTEMENT B – 6 personnes (RDC et 1^{er} étage)



DORTOIRS avec coin cuisine – 16 personnes



*Dortoir A – 9 lits
1 douche / 2 toilettes*

*Dortoir B – 7 lits
2 douches / 1 toilette*

Coin cuisine